

5/a Rappel procédure élection

*Articles 11 + 15 + 19 des statuts
Article 6 du Règlement Intérieur*

Scrutin de liste :

9 membres élus sur une liste
+ 3 binômes mixtes représentants de zone
Pour la nouvelle mandature de 4 ans

Liste complète ou candidature à déposer au
secrétariat du comité,
par lettre recommandée,
Avant le 12 mai 2020

11

5/b Rappel procédure élection

Liste complète =

Un titre donné à cette liste,

Une liste de 9 noms avec un minimum de
4 membres du même sexe
(nom-prénom-date et lieu de naissance, domicile,
profession, club et numéro de licence, fonction actuelle),

accompagnée d'une lettre manuscrite d'engagement de
chaque membre

+ un projet de comité, à mettre en place sur la mandature
(projet en lien avec le projet territorial)

12

5/c Rappel procédure élection

Représentants de zone =

1 Binôme mixte pour chaque zone, licencié dans des clubs différents de la zone

Zone = un collège soit les zones territoriales définies dans le Règlement Intérieur du CD40 :
collège Nord, Collège Sud-Ouest, collège Sud-Est

lettre d'engagement individuelle (nom, prénom, date et lieu de naissance, domicile, profession, club, numéro de licence et fonction actuelle) + dans quel collège il se porte candidat à envoyer au comité
avant le 12 mai 2020

13

5/d Rappel procédure élection

Scrutin de liste majoritaire à un tour,
la liste ou les binômes qui obtiennent le plus de suffrage,
sont élus.

À bulletin secret
(sauf si les votants présents acceptent le vote
à main levée, en préambule du vote)

Le président du club est le seul électeur à voter (ou une
personne du club expressément mandatée
par ce président si absent)

14